

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 29 novembre 2023**

Nombre de membres en exercice : **64**  
Nombre de présents : 38  
Nombre de représentés : 14  
Nombre d'absents : 12

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT NEUF NOVEMBRE** à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du Conseil Communautaire, à Le Port, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

**Secrétaire de séance :** Mme Laetitia LEBRETON

**OBJET**

**AFFAIRE N°2023\_109\_CC\_8**  
*Stratégie Locale de Gestion Intégrée du*  
*Trait de Cote - Validation du programme*  
*d'actions 2023 - 2028*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 52

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
23 novembre 2023

- date d'affichage et de publication de la liste  
des délibérations au plus tard le  
06/12/2023

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Tristan FLORIAN - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - M. Philippe LUCAS - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - Mme Virginie SALLE procuration à M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - M. Irchad OMARJEE procuration à M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme Denise DELAVANNE - Mme Isabelle CADET procuration à Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Olivier HOARAU procuration à M. Armand MOUNIATA - Mme Annick LE TOULLEC procuration à Mme Jasmine BETON - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Catherine GOSSARD - M. Pierre Henri GUINET procuration à M. Bruno DOMEN - M. Josian ACADINE procuration à Mme Jocelyne CAVANE-DALELE

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2023

### **AFFAIRE N°2023\_109\_CC\_8 : STRATÉGIE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE DU TRAIT DE CÔTE - VALIDATION DU PROGRAMME D'ACTIONS 2023 - 2028**

**Le Président de séance expose :**

#### **Contexte**

Le TCO est compétent en GEMAPI depuis le 1er Janvier 2018. Une des composantes de la GEMAPI est la défense contre les inondations et contre la mer.

Le législateur entend par « défense contre la mer », la défense contre les inondations liées aux submersions marines ainsi que la gestion des phénomènes d'érosion côtière.

La seule obligation de l'autorité compétente en GEMAPI en matière de défense contre les inondations par submersion marine est la gestion des ouvrages de protection. Le littoral de l'ouest en est dépourvu. La composante de défense contre la mer et de gestion du trait de côte de la GEMAPI devient alors pour le TCO une faculté à agir.

En conséquence, le TCO a fait le choix d'être accompagné par un groupement de bureaux d'études afin de définir sa feuille de route en la matière à travers l'élaboration de sa stratégie locale.

#### **Contenu de l'étude**

L'élaboration de cette stratégie a été confiée à un groupement de bureaux d'études selon le déroulé suivant :

- Phase 1 : Diagnostic territorial approfondi ;
- Phase 2 : Définition de la stratégie de défense contre la mer et de gestion du trait de côte ;
- Phase 3 : Formalisation du plan d'action opérationnel aux différentes échelles de gestion.

La concertation fait l'objet d'une attention particulière tout au long de l'étude avec l'ambition de dialoguer avec l'ensemble des parties prenantes du littoral.

#### **Rappel de la stratégie adoptée**

Après la réalisation d'un diagnostic territorial (Phase 1) présenté à la Commission Eau du 12 novembre 2020, l'étude s'est poursuivie avec la construction de la stratégie d'intervention (Phase 2).

Une analyse multicritère a été réalisée par le groupement de bureaux d'études afin de dégager la sensibilité socio-économique du littoral du TCO.

Les différents scénarii d'interventions ont été présentés à la Commission Eau du 10 juin 2021 puis aux communes, à la DEAL et aux acteurs de l'économie et de l'environnement. Une réunion spécifique au littoral portois a également été organisée.

Une visite de terrain a eu lieu le 29 octobre 2021, puis une séance de travail s'est tenue le 18 novembre 2021 avec les élus de la Commission Eau.



Ces échanges ont permis de coconstruire la proposition de stratégie suivante :

- 1) De principes d'interventions ;
- 2) D'orientations stratégiques transversales appliquées sur l'ensemble du littoral ;
- 3) Et d'actions opérationnelles sur les secteurs très sensibles relevant au moins partiellement de la maîtrise d'ouvrage du TCO.

Par ailleurs, s'agissant d'un sujet pouvant avoir des répercussions sur le territoire et son développement, les élus de la commission Eau ont naturellement souhaité associer les élus de la commission Aménagement pour donner conjointement un avis sur la stratégie.

La stratégie suivante a fait l'objet d'une délibération du conseil communautaire du 28/11/2022.

- **Les principes d'intervention du TCO**

Si la compétence GEMAPI a été obligatoirement transférée aux EPCI, son mode d'exercice relève de la libre appréciation du Maître d'Ouvrage compétent. Une faculté d'intervention à justifier par un caractère d'intérêt général ou d'urgence, il revient au TCO d'élaborer sa propre doctrine sur son littoral. À ce titre, les principes d'interventions suivants sont proposés :

- **Prendre en compte l'impact des ouvrages portuaires sur le transit sédimentaire ;**
- **Faire du TCO maître d'ouvrage compétent en GEMAPI, le chef de file de la gestion des sédiments ;**
- **Concentrer l'intervention du TCO au droit des enjeux d'intérêt public ;**
- **Ne pas réaliser de protection au droit des enjeux privés ;**
- **Prendre la (co)gestion des ouvrages communaux existants, répondant aux caractéristiques suivantes :**
  - Fixant le trait de côte (caractère irréversible) ;
  - En contact avec le milieu marin (pied dans l'eau) ;
  - Contribuant efficacement à la lutte contre l'érosion marine (efficacité).

- **Les Orientations Stratégiques Transversales**

Bien qu'elles s'appliquent particulièrement sur les secteurs « sensibles » et « très sensibles », les Orientations Stratégiques Transversales (OST) concernent l'ensemble du littoral du TCO au vu de la redondance de certains enjeux stratégiques. Ces orientations transversales ont pour objectif de proposer une réponse adaptée aux enjeux liés à la dynamique sédimentaire globale sur le littoral Ouest – en considérant les embouchures de ravines, les exutoires pluviaux et le transport sédimentaire – ainsi que les enjeux relevant du bâti privé.

- **OST 1 : Gestion des embouchures de ravines :** Maintien du libre écoulement des eaux et rétablissement de la fonction de continuité écologique.
- **OST 2 : Gestion des exutoires pluviaux :** Maintien du libre écoulement des eaux et mise en place d'une gestion rationnelle des exutoires pluviaux.
- **OST 3 : Gestion des sédiments :** Maintien des accès portuaires et valorisation des sédiments sur les secteurs en érosion.
- **OST 4 : Accompagnement des projets d'initiative privée :** Création d'un guide de bonnes pratiques, accompagnement technique, aide à la constitution en ASA (Association Syndicale Autorisée).

- **Les actions opérationnelles du TCO sur les secteurs très sensibles**

Le diagnostic de la phase 1 des données du littoral, des ouvrages littoraux et des processus existants (transit sédimentaire...) a permis de mettre en évidence 11 km de secteurs très sensibles et 18 km de secteurs sensibles lors de diagnostic. 12 sites ont été classés en secteur très sensibles sur les 5 communes membres. Certains de ces sites prioritaires ne sont pas concernés par une Maîtrise d'Ouvrage (MOA) TCO, du fait de la nature des enjeux présents dans la bande d'aléas (infrastructures routières, infrastructures portuaires, équipements régionaux, etc.).

Sur ces 12 sites classés très sensibles, 2 sont jugés prioritaires car nécessitant des actions opérationnelles à court terme :

- **Le site des Roches Noires ;**
- **Le site de Saint-Leu centre.**

### **Phase 3 : Formalisation du programme d'actions 2023 - 2028**

À la suite de la validation de la stratégie par le TCO, un programme d'action a été décliné. Il correspond à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie retenue.

Décliné en 8 axes principaux, il se base sur le programme d'action des PAPI :

- Axe 0 : Portage, animation et coordination de la stratégie locale
- Axe 1 : Poursuite de la connaissance de l'aléa érosion et de la conscience du risque
- Axe 2 : Surveillance et prévision du Recul du Trait de Côte (RTC)
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise
- Axe 4 : Prévention et prise en compte des risques Érosion dans l'urbanisme
- Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes dont actions de relocalisation des activités et des biens
- Axe 6 : Actions d'accompagnement des processus naturels, ou de lutte active souple contre le RTC
- Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection de lutte active dure contre l'érosion

Composé de 22 actions, le programme d'action de la Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC) du TCO est défini pour une période de 5 ans s'étalant de 2023 à 2028.

Afin de détailler concrètement la mise en œuvre des actions, 22 fiches actions ont été corédigées. Tenant sur une page recto-verso, elles précisent les informations suivantes :

- Objectif(s)
- Descriptif
- Modalités de mise en œuvre
  - Maîtrise d'ouvrage
  - Maîtrise d'œuvre / Prestataires
  - Partenaires
  - Indicateurs de suivi
  - Actions de communication
  - Autre(s)
- Estimation du coût (total et par année)
- Articulation avec les autres fiches actions, documents d'urbanisme, dispositifs réglementaires
- Remarques / Notes diverses

Un pictogramme situé dans l'entête permet de localiser rapidement le lieu de l'action.

Le programme d'actions 2023-2028 de la Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte du TCO s'élève à **4 535 000,00 €**.

Afin d'avoir une vision claire sur l'avancée des différentes actions au cours de la période 2023-2028, le plan d'action a été édité sous forme de tableau.

Pour les ouvrages publics relevant du TCO au titre de ses autres compétences (ports, réseaux, exutoires pluviaux, etc.), leur entretien a vocation à relever du budget qui leur est associé. Ces actions, néanmoins fléchées dans le programme d'action, bénéficieront ainsi de financements distincts.

Des premières actions ont d'ores et déjà été initiées dans le cadre de ce plan d'action comme la mise en place d'un outil de suivi participatif du recul du trait de côte ou encore l'élaboration d'un Plan opérationnel de Gestion des Sédiments à l'échelle du littoral du TCO.



A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 16/11/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 09/11/2023.

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le

ID : 974-249740101-20231206-2023\_109\_CC\_8-DE



**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 3 CONTRE) DÉCIDE DE :**

- **VALIDER le programme d'action 2023-2028 de la Stratégie Locale de Gestion Intégrée du trait de côte ;**
- **DIRE que les crédits seront inscrits au budget annexe GEMAPI ;**
- **AUTORISER le Président à signer tous les actes liés à cette affaire.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président